



RCS : MONTLUCON

Code greffe : 0303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTLUCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1972 B 00021

Numéro SIREN : 917 250 219

Nom ou dénomination : A.J. REYT ET FILS SAS

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2012 sous le numéro de dépôt 919

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTLUCON

PALAIS DE JUSTICE
114 BLD DE COURTAIS 03100 MONTLUCON
INTERNET : www.infogreffe.fr
TEL : 04.70.05.05.40 -

RECEPISSE DE DEPOT

JURICONSEILS - JP GEORGEON

13 RUE André Messenger
03100 MONTLUCON

V/REF :

N/REF : 72 B 21 / 2012-A-919

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE MONTLUCON certifie qu'il a reçu le 30/11/2012,

Procès-verbal d'assemblée générale ordinaire en date du 30/11/2012

- Changement de président
- DEMISSION DE MR ALAIN REYT DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GENERAL

Concernant la société

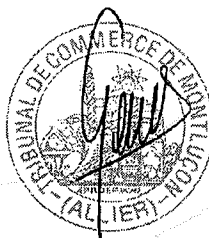
A.J. REYT ET FILS SAS
Société par actions simplifiée
9 rue Hector Berlioz
03100 Montluçon

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2012-A-919 le 30/11/2012

R.C.S. MONTLUCON 917 250 219 (72 B 21)

Fait à MONTLUCON le 30/11/2012,

LE GREFFIER



AJ REYT ET FILS

Société par actions simplifiée au capital de 50 400 €

Siège social : 9 Rue Hector Berlioz, 03100 MONTLUCON

917250219 RCS MONTLUCON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze, le trente novembre à 14 heures, les associés de la société AJ REYT ET FILS se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard REYT, en sa qualité de Président de la Société.

Madame Cécile MIARD, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 3150 actions sur les 3150 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Fixation de la rémunération du Président,
- Constatation de la démission du Directeur Général,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Bernard REYT de son mandat de Président à compter du 1^{er} Décembre 2012, nomme en qualité de nouveau Président, pour la durée restant à courir de son mandat :

Monsieur Alain REYT
Né à MONTLUCON le 21 février 1961
De nationalité française,
Demeurant 18 rue de la Paquette, 03100 MONTLUCON.

Monsieur Alain REYT déclare qu'il accepte les fonctions de Président et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence, de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale, prenant acte de la démission de Monsieur Alain REYT de ses fonctions de Directeur Général à compter du 1^{er} Décembre 2012 et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Monsieur Alain REYT continuera de percevoir une rémunération égale à celle qu'il percevait en qualité de Directeur Général.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés présents.

REYT Bernard

REYT Alain

*Ben pour acceptation
des fonctions de
président
Alain*

MBR DECOR
Représentée par Mathieu REYT

